

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 003-1688/17/BM

**■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec la Mission Locale de Marseille et de l'avenant n°2 à la convention avec Pôle Emploi dans le cadre du pacte de sécurité et de cohésion sociale de Marseille - Aides au transport
MET 17/2823/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En 2014, dans le cadre du pacte de sécurité et de cohésion sociale de Marseille, l'Etat a demandé à Marseille Provence Métropole (MPM) de contribuer à la mise en œuvre d'aides à la mobilité.

Il a donc été proposé que la Communauté urbaine contribue à l'aide à la mobilité de jeunes en garantie jeunes (dispositif expérimental généralisé en 2017 en Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie PACEA) et de demandeurs d'emploi adhérents des clubs ambition ou du PLIE MPM Centre en leur mettant à disposition le titre de transport le plus adapté à leur situation (cartes hebdomadaires, tickets...) et en demandant à la Mission Locale et à Pôle Emploi de s'assurer de leur bon usage.

Par délibération HPV 004-344/14/CC du 18 juillet 2014, le Conseil de Communauté a donc attribué une subvention de 99 800 euros à la Mission Locale de Marseille pour apporter une aide à la mobilité à 230 jeunes dans le cadre du dispositif « garantie jeunes », et une subvention de 100 200 euros à Pôle Emploi pour apporter une aide à la mobilité à 595 personnes dans le cadre du dispositif « clubs ambition » et à 20 personnes adhérentes du PLIE MPM Centre.

La subvention 2014 accordée à la Mission Locale a été soldée : des abonnements RTM annuels ont été accordés à 408 jeunes en garantie jeunes.

Par contre, Pôle Emploi, qui avait démarré la mise en œuvre de cette action plus tardivement, n'avait pas atteint les objectifs initiaux fin 2015.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Le 25 septembre 2015, par délibération HPV 012-1278/15/CC du 25 septembre 2015, le Conseil de Communauté a attribué une subvention pour l'année 2015 à la Mission Locale de Marseille pour des jeunes bénéficiant de la garantie jeunes, mais cette fois-ci, pour des titres de transport mensuels, ce qui a permis d'améliorer le suivi de l'action ; et a prorogé la convention votée le 18 juillet 2014 avec Pôle Emploi en réajustant les objectifs concernant le public concerné dans un avenant n°1.

Le 11 janvier 2017, un comité de pilotage s'est tenu avec les partenaires concernés :

✓ des représentants de la Mission Locale ont fait état d'un bilan au 31 décembre 2016 selon lequel 313 bénéficiaires en garantie jeunes ont bénéficié d'un titre de transport, pour une consommation de 31 275 euros, du fait de la perception tardive des fonds et de la réduction du nombre de jeunes bénéficiant de la garantie jeunes en 2016.

✓ des représentants de Pôle Emploi ont fait état d'un bilan selon lequel, depuis le démarrage de l'action, 636 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un ou plusieurs titres de transport mensuels (1 116 au total) pour une consommation de 36 798 euros au 31 décembre 2016.

Aussi est-il proposé au Conseil de la Métropole d'élargir le champ des bénéficiaires de ce dispositif pour mieux répondre à la demande de mobilité des jeunes reçus par la Mission Locale et du public reçu par Pôle Emploi, mais toujours à condition qu'ils soient issus des Quartiers Politique de la Ville ou des Quartiers de Veille de Marseille.

L'avenant n°1 à la convention n°15/1901 passée avec la Mission Locale de Marseille propose d'élargir le public éligible aux jeunes suivis par la Mission Locale et/ou accueillis par l'EPIDE (Etablissement pour l'Insertion par l'Emploi).

L'avenant n°2 à la convention n°14/1574 passée avec Pôle Emploi propose d'élargir le public éligible aux demandeurs d'emploi

- suivis par Pôle Emploi au titre d'accompagnements intensifs (accompagnements intensifs jeunes, clubs ambitions, autre...),
- adhérents du PLIE MPM Centre,
- entrant en formation pour un délai supérieur à un mois,
- accueillis par l'EPIDE (Etablissement pour l'Insertion par l'Emploi).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HPV 004-344/14/CC du 18 juillet 2014 concernant l'attribution de subventions 2014 à la Mission Locale de Marseille et à Pôle Emploi pour la mise en place d'aides au transport et les conventions afférentes ;
- La délibération HPV 012-1278/15/CC du 25 septembre 2015 concernant l'attribution d'une subvention 2015 à la Mission Locale de Marseille et l'approbation d'un avenant n°1 à la convention avec Pôle Emploi ;

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La demande de l'Etat de contribuer à la mobilité des jeunes en insertion et des demandeurs d'emploi dans le cadre du Pacte de Sécurité et de Cohésion Sociale de Marseille ;
- Le comité de pilotage du 11 janvier 2017 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 29 mars 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économique, de transport et de mobilité ;
- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre une politique d'aide à la mobilité des jeunes et adultes en recherche d'emploi initiée dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale de Marseille ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention n°15/1901 passée avec la Mission Locale de Marseille.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°2 ci-annexé à la convention n°14/1574 passée avec Pôle Emploi.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer ces avenants et tout document afférent à ce rapport.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017